

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-12-chem](#) | [T \[torture?\]](#) Item [P.-M. Bondoïs. La torture au XVIIIe siècle, in Annales historiques de la révolution française T V. 1928.](#)
[Photocopie]

P.-M. Bondoïs. La torture au XVIIIe siècle, in Annales historiques de la révolution française T V. 1928. [Photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0257**

Source**Boite_001-12-chem** | **T [torture?]**

Langue**Français**

Type**Photocopie**

Personnes citées**[Bondoïs, Paul-Martin](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

BAR-SUR-SEINE (1)...

BAUGÉ (2). — *Brodequins*.

BEAUGENCY (3). — *L'eau*.

BEAUFORT (4). — *Brodequins*. On fait mettre les pieds du criminel dans des instrumens de cuir, remplis de poix et bitume que l'on approche du feu et on fait par ce moyen resserrer les pieds de l'accusé, ce qui le fait souffrir.

BEAUMONT-SUR-OISE (5). — *L'eau*.

BEAUVAIS (6). — *L'eau ; brodequins*.

BELLAC (7). — *Brodequins*.

BELLESME (8). — *Brodequins*.

BLOIS (9)...

BOIS-COMMUN (10)...

BOULOGNE-SUR-MER (11). — *L'eau*.

BOURG-ARGENTAL (12). — *Rien*.

BOURGES (13). — *Le chevalet*. Le chevalet est de cinq pieds de long et d'un pied et demy de hauteur, distant d'un pied et demy du mur. Il y a deux boucles de fer, éloignées de deux pieds, l'une de l'autre, et un trou de l'autre côté du bout du chevalet dans lequel il y a deux crampons de fer aussy de même hauteur. On fait mettre l'accusé à genoux devant le chevalet, et quand il ne veut rien avouer, on le fait mettre dessus tout de son long, on luy lie les mains par l'extrémité avec des cordes, et on lui attache à chacune des boucles de même niveau, ensuite, les deux pieds par l'extrémité à chacun des crampons, qui sont de même hauteur ; après quoy on le fait tirer par les quatre extrémités comme il est attaché, et cela l'élève de dessus le chevalet d'environ quinze pouces et on le fait tirer à trois fois différentes. L'extraordinaire est qu'on délie les deux bras des cordes où ils sont attachés et relie ensemble les deux mains qu'on ratache aux mêmes boucles, et ce derrière le dos, ensuite, on fait tirer les deux mains ensemble.

BRIE-COMTE-ROBERT (14)...

CALAIS (15)...

CHALONS (16). — *Les poids*. On attache les deux mains de l'accusé avec des cordes aux poignets, et à ses pieds deux poids pesant chacun cinquante livres et, après serment, fait par l'accusé, de dire vérité, il

(1) Aube, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(2) Maine-et-Loire, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(3) Loiret, arrondissement d'Orléans, chef-lieu de canton.

(4) Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé, chef-lieu de canton.

(5) Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de l'Isle-Adam.

(6) Oise, chef-lieu de département.

(7) Haute-Vienne, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(8) Orne, arrondissement de Mortagne, chef-lieu de canton.

(9) Loir-et-Cher, chef-lieu du département.

(10) Loiret, arrondissement de Pithiviers, canton de Beaune-la-Rolande.

(11) Pas-de-Calais, chef-lieu d'arrondissement et canton.

(12) Loire, arrondissement de Saint-Etienne, chef-lieu de canton.

(13) Cher, chef-lieu du département.

(14) Seine-et-Marne, arrondissement de Melun, chef-lieu de canton.

(15) Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne, chef-lieu de canton.

(16) Marne, chef-lieu du département.

BnF
MSS

